

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **deuxième jour d'avril 2002 à 20h** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-04-089

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 4 mars 2002 et du 18 mars 2002.

ADOPTÉE

02-04-090

Nomination (s) au comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de nommer Bertrand Fortier au conseil consultatif d'urbanisme pour un terme d'un an renouvelable.

ADOPTÉE

02-04-091

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 5 mars 2002
 - nos 2CH000432 & 2CH000433 10 391.04 \$
- En date du 6 mars 2002
 - nos 2CH000434 à 2CH000439 264.70 \$

- En date du 7 mars 2002 - no 2CH000440 à 2CH000443	22 480.87 \$
- En date du 14 mars 2002 - nos 2CH000431	Annulé
- En date du 12 mars 2002 - nos 2CH000444 à 2CH000446	33 129.64 \$
- En date du 14 mars 2002 - nos 2CH000447 à 2CH000449	814.20 \$
- En date du 20 mars 2002 - nos 2CH000450 à 2CH000452	22 890.54 \$
- En date du 22 mars 2002 - nos 2CH000453 à 2CH000459	11 479.90 \$
- En date du 27 mars 2002 - nos 2CH000460 à 2CH000474	35 689.70 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 7 mars 2002 - nos 2CH200003 à 2CH200005	Annulé
---	--------

- temps supplémentaire des périodes 200210 à 200213

ADOPTÉE

02-04-092

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 28 mars 2002 - nos 2CH000475 à 2CH000579	198 642.45 \$
--	---------------

Fonds d'immobilisation :

- En date du 28 mars 2002 - no 2CH200006	32 472.02 \$
---	--------------

ADOPTÉE

02-04-093

Autorisation de paiement – Sûreté du Québec

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour et au nom de la Ville de Princeville de la somme de 433 661 \$ pour les services de la Sûreté du Québec, payable en deux versements le 30 juin 2002 et 31 octobre 2002.

ADOPTÉE

02-04-094

Taux horaires de l'ingénieur mandaté - 2002

ATTENDU QUE le conseil a reçu les nouveaux taux horaires applicables au personnel du Groupe Teknika pour effectuer l'étude de différents projets soumis par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve les nouveaux taux horaires du personnel du Groupe Teknika de Victoriaville.

Ingénieur senior	80.00\$/heure
Ingénieur junior	49.00\$/heure
Technicien senior	46.00\$/heure
Technicien intermédiaire	36.00\$/heure
Auxiliaire technique	33.00\$/heure

QUE ces taux sont valides à compter du 1^{er} avril 2002 jusqu'au 31 décembre 2002.

ADOPTÉE

02-04-095

Congrès de l'Association des Travaux publics d'Amérique

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics à participer au colloque annuel organisé par l'Association des travaux publics d'Amérique. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, le déplacements et de subsistance.

ADOPTÉE

02-04-096

Rechargement du 1^{er} rang – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour les travaux de rechargement du 1^{er} rang de Princeville;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par les Entreprises H. St-Pierre inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil adjuge le contrat du rechargement du 1^{er} rang de Princeville à Entreprises H. St-Pierre au prix de 9.80 \$/T.M. pour la fourniture et l'épandage du granulat constitué de pierre « B ».

QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

02-04-097

Rechargement du chemin du petit 9^e rang ouest et d'une partie de la route DeBilly – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour les travaux de rechargement du petit 9^{ème} rang et de la route DeBilly de Princeville;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par l'entreprise Gagné Excavation Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil adjuge le contrat du rechargement du Petit 9^{ème} rang et de la route DeBilly de Princeville à Gagné Excavation Ltée au prix de 7.28 \$/T.M. pour la fourniture et l'épandage du granulat constitué de gravier « A ».

QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

02-04-098

Traitement de surface simple et double – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour les travaux de traitement de surface simple et double sur les chemins municipaux;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par l'entreprise Construction DJL inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil adjuge le contrat de traitement de surface simple et double sur les chemins municipaux à l'entrepreneur Construction DJL inc. au montant total de 102 862.56\$ taxes incluses.

QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

02-04-099

Transport adapté – Ajout de municipalités et hausse des contributions

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance des nouveaux changements apportés par le transport adapté Rouli-Bus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte les modifications suivantes proposées par le Ministère des Transports du Québec relativement au transport adapté Rouli-Bus :

1. Que le conseil approuve l'ajout de six nouvelles municipalités de la région des Bois-Francs aux municipalités participantes;

2. Que le conseil autorise la hausse du coût d'un déplacement de 1.25\$ à 1.50\$;
3. Que le Conseil consent à verser en 2002, un montant supplémentaire de 981.86\$ pour répondre à la nouvelle répartition établie par le Ministère des Transports Québec pour le financement du transport adapté.

ADOPTÉE

02-04-100

Demande à Postes Canada – Boîtes aux lettres route 116

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement à quatre voies de la route 116 entre Plessisville et Princeville s'effectuera au cours de la présente année;

ATTENDU QUE les propriétaires situées le long de cette artère routière auront à traverser cette nouvelle route pour recueillir leur courrier;

ATTENDU l'augmentation croissante des véhicules qui circuleront dans ce secteur;

ATTENDU QUE le conseil trouve important d'apporter des changements au service postal dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier et il est unanimement résolu :

QUE le conseil demande à la Société Canadienne des Postes de modifier la livraison de courrier actuel dans ce secteur, pour permettre aux propriétaires situés en bordure de la route 116 Est de recevoir leur courrier du côté où ils sont situés afin d'éviter de traverser cette route à quatre voies.

QU' une copie de la dite demande soit transmise à Monsieur Odina Desrochers, Député fédéral de Lotbinière.

ADOPTÉE

02-04-101

Budget supplémentaire – Office municipal d'Habitation de Princeville

ATTENDU la demande de budget supplémentaire produite par la Société d'habitation de Princeville ;

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de présentation de budget supplémentaire d'un montant de 800 \$ pour le remplacement d'équipement.

QUE le conseil municipal consent à assumer la contribution de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-04-102

États financiers 2001 – Office municipal d’habitation de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier il est unanimement résolu que les états financiers de l’Office municipal d’habitation pour l’année 2001 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

02-04-103

Demande de dérogation mineure – 100 boulevard Baril Ouest

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Princeville a pris connaissance de la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Denis Fortier de Eugène Fortier & Fils du 100 boulevard Baril Ouest;

ATTENDU QUE la distance manquante est minime par rapport à la marge de recul avant de 4 mètres demandée en 1998;

ATTENDU QU’il ne manque que 10 cm à la marge latérale du côté droit du bâtiment ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Fortier pour régulariser l’implantation de son bâtiment selon le certificat de localisation préparé par Carl Lefebvre arpenteur-géomètre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Fortier pour régulariser l’implantation de son bâtiment tel que présentée au comité consultatif d’urbanisme.

ADOPTÉE

02-04-104

Demande de dérogation mineure – 189, 10^e rang Ouest

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Princeville a pris connaissance de la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Charles Provençal Cie 9010-2054 Québec Inc. du 189, 10^e rang ouest;

ATTENDU QUE la construction projetée ne se rapproche pas de l’emprise du chemin du 10^e rang Ouest;

ATTENDU QUE cette construction n’est pas située près d’un voisin;

ATTENDU QUE cet agrandissement est de faible superficie par rapport à l’ampleur du bâtiment principal;

ATTENDU QU’une dérogation mineure avait été accordée le 7 septembre 1999 pour permettre un agrandissement de 14 pieds de façade;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Provençal pour permettre l’agrandissement de sa laiterie sur un maximum de 30 pieds de façade sans se rapprocher de l’emprise du chemin public. Ce qui représente une dérogation de 18,5 pieds de façade étant donné qu’il peut agrandir

de 11,5 pieds sans dérogation mineure selon le règlement 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Provençal pour permettre l'agrandissement de sa laiterie tel que présentée au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

02-04-105

Demande de dérogation mineure – 30 & 40 Nadeau

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Princeville a pris connaissance de la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Réal Lavigne du 30 & 40 Nadeau;

ATTENDU QUE la marge de recul avant et la façade des terrains sont respectés;

ATTENDU QUE le secteur est propice pour ce type de construction;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lavigne pour permettre le lotissement de ces deux (2) lots avec une superficie réduite de 86,4 m² pour les deux (2) lots et une profondeur de terrain réduite de 4,28 mètres d'un côté et de 5,52 mètres de l'autre côté. Également, la marge de recul arrière des bâtiments principaux est empiétée d'un maximum de 3,9 mètres. Le tout tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par Michel Benjamin arpenteur-géomètre en date du 12 mars 2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lavigne pour permettre le lotissement de ces deux (2) lots tel que présentée au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

02-04-106

Avis de motion – Modification du règlement no 432-89 – Permettre jumelé dans la zone R-44

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée une modification au règlement no 432-89 afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone R-44.

Dépôt du rapport annuel de Développement Économique Princeville

Dépôt du rapport annuel 2001 de Développement Économique de Princeville - Déposé.

02-04-107

Demande à la CPTAO – Bernard Beaudet – Recommandations amendées

ATTENDU la présentation de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Bernard Beaudet;

ATTENDU QUE ce conseil indique à la commission qu'il y a d'autres endroits dans la municipalité pour ériger une résidence;

ATTENDU QUE la présente demande permettra au requérant d'établir son lieu de résidence à proximité de son exploitation agricole;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la présente demande se situe dans un milieu boisé et propice à l'exercice de l'occupation du requérant;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence par le demandeur dans ce secteur permettrait d'effectuer une meilleure surveillance sur les lieux de son exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil avise la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, qu'il y a sur le territoire de la Ville de Princeville d'autres endroits permettant la construction de résidences mais que la présente demande d'autorisation présentée par Monsieur Beaudet ne se situe pas dans ces secteurs et ne permet pas de répondre adéquatement à ses besoins.

ADOPTÉE

02-04-108

Avis de motion – Tarification des terrains de jeux - 2002

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement sera adopté concernant la tarification des terrains de jeux 2002.

Sintra - Le maire Laurent Carignan explique brièvement la teneur des informations transmises par l'entrepreneur Sintra inc. relativement à l'ouvrage qui a été effectué dans le dixième rang Est de Princeville - Classée.

Ministre des Affaires municipales et de la Métropole - Le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole invite les municipalités à présenter des demandes d'aide financière dans le cadre du nouveau programme d'achat-rénovation d'immeubles communautaires - Classée.

Régie de la Santé et des Services sociaux - La Régie de la Santé et des Services sociaux informe la municipalité de son implication financière dans le cadre de la formation des Premiers répondants - Classée.

Ministre délégué aux Transports - Lettre d'appui produite par Monsieur Jacques Baril, Ministre délégué aux Transports, relativement au projet d'instauration du nouveau parc industriel de la Ville de Princeville - Classée.

MRC de l'Érable - La MRC de l'Érable avise la Ville de Princeville qu'elle travaille présentement à élaborer son processus de consultation qu'elle devra effectuer sur le territoire de la MRC de l'Érable relativement à l'implantation d'un plan de gestion des matières résiduelles - Classée

02-04-109

Cadets de l'air Escadron 814 Optimiste

ATTENDU QUE la demande d'appui financier présentée par l'organisation des Cadets de l'air Escadron 814 Optimiste de Plessisville;

ATTENDU QUE des jeunes de Princeville participent aux activités des Cadets de l'air Escadron 814 Optimiste de Plessisville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accorde à l'organisation des Cadets de l'air Escadron 814 Optimiste de Plessisville un montant de 150\$ pour permettre aux jeunes participants de Princeville d'acquérir de nouvelles connaissances et d'effectuer des sorties reliées aux activités de l'organisme.

ADOPTÉE

Patrimoine Princeville - Suggestion de nom de rue produite par Patrimoine Princeville - Classée.

Diane Houde Boucher - Lettre de remerciements et de félicitations à l'intention du service des Premiers répondants - Classée.

Groupe Scout - Lettre de remerciements est adressée par le mouvement Scout de Princeville - Classée.

Association de fibromyalgie - Lettre de remerciements est adressée par le mouvement Scout de Princeville - Classée.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Monsieur Bertrand Liberge dépose une pétition concernant la décision du docteur Girard de quitter sa pratique de Princeville et demandant au conseil d'intervenir.

02-04-110

Ajournement

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'ajourner la présente séance au 8 avril 2002.

ADOPTÉE

Mario Juare, Greffier

Laurent Carignan, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

